

# 2010 - IMPÔTS LOCAUX

Les bases sont réajustées chaque année en fonction de l'inflation. Mais ce qui est essentiel, ce sont les taux appliqués à ces bases et qui sont votés par les collectivités territoriales.

## Taux des impôts locaux

	<u>Jaulzy 2009</u>	<u>Jaulzy 2010</u>
Taxe d'habitation	9,20 %	9,20 %
Foncier bâti	15,61 %	15,61 %
Foncier non bâti	38,32 %	38,32 %
Taxe professionnelle	Transfert à la C.C.C.A.(*)	Transfert à la C.C.C.A.(*)
Ordures ménagère sur le bâti	4,03 %	5,50 %

(\* ) Communauté de Communes du Canton d'Attichy

Par contre voici les taux du département

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe habitation	7,70%	8,28%	8,28%	8,28%	8,64%	8,64%
Foncier bâti	13,47%	14,48%	14,48%	14,48%	15,10%	15,10%
Foncier non bâti	33,48%	35,99%	35,99%	35,99%	37,54%	37,54%
Taxe professionnelle	7,84%	8,72%	8,72%	8,72%	9,28%	9,28%

En 2009 le produit global des 4 taxes locales prélevées sur les habitants de Jaulzy ci-dessus a été ainsi réparti :

Commune de Jaulzy	146 632 €
Communauté de communes	14 862 €
Département de l'Oise	140 711 €
Région Picardie	23 515 €

-----  
325 720 €

